ZONE 1A :
- Place Clémenceau (après l'accès au Parking Bellevue)

Pair : 2 à 10 / Impair : 1 à 13
- Rue de la Comédie
- Rue Gambetta (jusque Alcide Augey)

Pair : 2 à 14 / Impair : 1 à 13
- Square Gambetta
- Rue Alcide Augey

ZONE 1B :
- Rue Mazagran (jusque Sainte-Eugénie)

Pair : 2 à 20 / Impair : 1 à 27
- Rue de Proutze
- Place Sainte-Eugénie

ZONE 1C :
- Rue Broquedis
- Rue Gambetta (après Alcide Augey jusqu'après Broquedis)

Pair : 18 à 24 / Impair : 15
- Rue Victor Hugo (après Jaulerry)

Pair : 4 à 16 / Impair : 1 à 5
- Passage Maider Arosteguy
- Rue Simon Etcheverry

ZONE 1D :
- Rue Gaston Larré (depuis Mazagran jusqu'au sentier des corsaires)

Pair : 2 / Impair : 1 à 5

ZONE 1E :
- Rue Peyroloubilh (de Dalbarade à Alcide Augey)

Pair : 4 / Impair : 1
- Rue du Temple

Pair : 2 à 6 / Impair : 3

ZONE 1F :
- Rue Gambetta (après Broquedis à 40 Gambetta)

Pair : 26 à 40 / Impair : 19 à 23
- Halles
- Rue du Centre

ZONE 1G :
- Rue Mazagran (après Place Sainte-Eugénie)

Pair : 22 à 34 / Impair : 29 à 43
- Rue du Port-Vieux

ZONE 4 :
- Rue Gambetta (après Duler jusque Carnot)

Pair : 50 à 58 / Impair : 33bis à 43
- Passage Jean Cocteau

ZONE 5 :
- Rue Gambetta (après Carnot jusque Hélianthe)

Pair : 62 à 74 / Impair : 47 à 55

RGPD : Les données sont collectées par le service de la Démocratie Participative afin de pouvoir communiquer sur les sujets abordés. Elles seront conservées le temps du mandat - Règlement U.E. 2016/679 du Parlement Européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données.

BIARRITZ

Biarritz, le 23 mai 2022

La Ville de Biarritz informe les riverains

Piétonnisation : modalités d'accès pour les ayants droit

L'amélioration du cadre de vie et le réaménagement des espaces publics de Biarritz font partie des priorités de l'équipe municipale que je conduis.

Comme annoncé dans un précédent courrier, nous souhaitons continuer l'expérimentation de la piétonnisation en ville cet été, afin d'améliorer la qualité de vie, sécuriser les nombreux piétons en cette période de très forte affluence et favoriser l'activité commerciale, tout en respectant le quotidien des riverains et des usagers.

Le dispositif sera mis en place dès le 27 juin prochain sur les zones identifiées au centre-ville de 11h à 2h30 (voir plan ci-derrière) jusqu'au 28 août.

Suite à la réunion publique de présentation et de concertation du 12 mai dernier, nous avons amendé le projet initial afin de répondre au mieux aux besoins des riverains et des commerçants.

En tant que riverain et commerçant de ces zones, vous pourrez ainsi continuer à accéder à votre domicile ou votre magasin, même pendant les heures de piétonnisation.

Pour cela, vous devrez vous identifier auprès de la Mairie qui vous fournira, en tant qu'ayant droit, les accès pour activer les barrières ou bornes automatiques et entrer dans votre zone de résidence.

Comment obtenir l'autorisation ?
Vous devrez remplir le formulaire ci-joint et le renvoyer (ou le déposer), accompagné d'un justificatif de domicile, auprès de : Mairie de Biarritz – Allo Mme le Maire – 12, avenue Edouard VII – 64200 BIARRITZ avant le vendredi 17 juin 2022 afin d'être identifié.

Vous pourrez également remplir directement le formulaire en ligne sur biarritz.fr

Une fois ces éléments transmis, vous vous verrez remettre, à partir du début du mois de juin, de façon personnelle et confidentielle, les numéros de téléphone permettant l'ouverture des dispositifs de sécurité de la zone dans laquelle vous êtes domicilié ou avez votre magasin ou une télécommande ou un macaron lorsque c'est nécessaire (filtrage humain).

Pour tout renseignement, vous pouvez consulter la pagle site biarritz.fr et vous adresser à Allo Madame le Maire au 0800 70 60 64 ou à **allomadamelemaire@biarritz.fr**

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Maider AROSTEGUY
Maire de Biarritz

BIARRITZ

FORMULAIRE D'ACCÈS AUX ZONES PIÉTONNES

(Disponible aussi en ligne sur biarritz.fr)

☐ Je suis riverain

☐ Je suis riverain et loue mon bien à un tiers en location saisonnière

☐ Je suis PMR

☐ Je suis commerçant

Nom*: **Prénom*:**

Adresse*:

Zone (cocher la zone correspondant à votre domicile. Détails des zones au dos)*:

☐ Zone 1A ☐ Zone 1B ☐ Zone 1C ☐ Zone 1D ☐ Zone 1E ☐ Zone 1F
☐ Zone 2 ☐ Zone 3 ☐ Zone 4 ☐ Zone 5 ☐ Zone 6A ☐ Zone 6B
☐ Zone 7

Numéro d'immatriculation (*uniquement pour le macaron) :

Courriel :

Téléphone 1*:
Téléphone 2*:
(numéros utilisés pour actionner le dispositif)

Justificatifs à joindre (domicile, carte inclusion)*

*** mentions obligatoires.***